



ENCORE DU FOOTBALL

L'équipe de Québec gagne le championnat intermédiaire

LE CYCLISME N'EST PAS MORT

Une course de six jours commencée à Pittsburg, et une autre en perspective—Intéressantes nouvelles de sport

FOOTBALL

LE DETAIL

ASSEMBLÉE DE LA Q.R.F.U. MERCREDI SOIR

Il y aura mercredi soir une assemblée du comité exécutif de la Québec Rugby Football Union pour décider de la date et du local, où sera jouée la partie qui décidera du championnat entre Britannia et le Collège d'Ottawa.

Il est plus probable que la partie aura lieu samedi prochain, mais il n'est pas aussi facile de nommer le terrain. La Britannia désire que le terrain de la M.A.A.A. soit choisi, mais le Collège est d'avis, parait-il, que le terrain n'est pas neutre et s'objecte. D'un autre côté, il est certain qu'aucune des deux équipes ne voudra jouer sur le terrain du Brockville. Alors il ne reste pas d'autre terrain régulier. On nous dit, dans les cercles bien informés que la partie sera jouée au terrain du Shamrock.

LE CHAMPIONNAT INTERMÉDIAIRE CONCLUT PAR QUÉBEC

McGILL II ECRASE

Faute d'espace, nous n'avons pu publier hier le compte-rendu de la partie décisive de la section intermédiaire de la Q.R.F.U., entre Québec et McGill II. Mais mieux vaut tard que jamais.

Québec, 11.—L'équipe de football de la Q.A.A.A. a défait le McGill II, samedi après-midi, par un score de 33 à 8. C'était la première des deux parties que ces clubs doivent jouer ensemble pour gagner le championnat intermédiaire, le titre allant à l'équipe amassant le plus grand nombre de points. Le score étonne de Québec a fait lui assurer le championnat, car à moins d'un miracle, l'équipe qui représentait McGill ne pourra jamais vaincre l'équipe de la capitale. Du commencement jusqu'à la fin, Québec fut plus fort que son adversaire, et il triompha avec la plus grande aisance.

Québec a une arrière division à peu près invincible et sa ligne d'attaque est très forte. Tous les connaisseurs présents ont été d'accord à déclarer que l'équipe québécoise est aussi forte que n'importe quelle autre au Canada, sans exception. Effectivement, le jeu de samedi a été digne de la ligne senior. McGill II s'est trouvé en face d'adversaires qui n'étaient pas de sa classe. Le terrain était trempé, et avec la température malsaine a beaucoup nu à la beauté du jeu.

Les équipes se composaient des joueurs suivants:

Québec	Position	McGill
Genest	Arrière	McDonald
Stocking	Arrière	Meindell
Todd	Arrière	Andrews
Fall	Arrière	Patch
Goodie	Arrière	Taylor
Pope	Arrière	Carter
Lindsay	Arrière	Chambers
L. Pugh	Arrière	Grey
E. Ratray	Arrière	Wilson
McGraw	Arrière	Cameron
McGillivray	Arrière	Wright
C. Scott	Arrière	Haffner
H. Stuart	Arrière	Belford
Power	Arrière	Sharpe

Referee—McMaster, de Britannia.

Umpire—T. F. Foster, de Montréal.

ATHLETISME

LE MASCOTTE

Les directeurs et actionnaires de l'A.A.A. Mascotte ont eu hier soir une assemblée à la salle Charbon, angle des rues Ontario et Panet. Le résultat financier de la saison a été très enviable, et les directeurs sont plus encouragés que jamais à faire du Mascotte, une association athlétique de première force.

MONDANITES

EN VILLE

—Très élégant "At Home" dimanche après-midi, chez Mlle Lelland, rue Dufferin. Cent cinquante personnes environ, de la bonne société française et anglaise, avaient répondu avec empressement à l'aimable invitation qui leur avait été adressée.

Mme Lelland et Mlle Sadler tiennent avec beaucoup de tact et d'amabilité, les honneurs de la maison.

—M. Alex. Bonin, de la rue Sherbrooke, a donné samedi, un joli dîner, pour ses débuts de sa jeune fille, Mlle Sybil Bonin.

Le salomoni. Mlle Bonin a reçu ses invités était artistiquement décoré de palmiers, de roses et de chrysanthèmes.

M. le docteur M. Brunet, de Québec, est à l'été, avec Mlle Lelland, rue Dufferin.

—M. le docteur M. Brunet, de Québec, est à l'été, avec Mlle Lelland, rue Dufferin.

—M. le docteur M. Brunet, de Québec, est à l'été, avec Mlle Lelland, rue Dufferin.

CYCLISME

COURSE DE SIX JOURS A PITTSBURG

La saison de bicyclette est loin d'être terminée, et les pédaleurs après avoir montré leurs capacités sur des pistes en plein air pendant tout l'été, vont maintenant remplir le monde de leurs exploits dans des courses faites à la lueur des lampes électriques.

Les courses de six jours, que l'on dit assez abolies, sont plus que jamais à l'ordre du jour, chez nos voisins. Il y en a une de commencée depuis hier matin à minuit et demi entre les grands coureurs américains, à Pittsburg. Il n'y a, dans cette course, aucune condition sur les méthodes de pédaler, et les nombreux concurrents, ils sont vingt-deux, peuvent prendre l'allure qui leur convient le mieux, et faire autant d'arrêts qu'ils le désirent, sans exciter l'ire des arbitres.

Pittsburg, 11.—Le vieil hôtel de ville était bondé de spectateurs au petit jour, ce matin, pour assister au départ des coureurs dans la course de six jours, pour le championnat du monde. Le signal fut donné à minuit et demi. Les meilleurs pédaleurs des États-Unis sont entrés dans cette promenade d'une durée de 14 heures. George Tracy, champion des États-Unis pour longues distances, et George Cartwright, champion d'Angleterre, participent à la lutte. La piste n'est pas grande, car il faut en faire 20 tours pour accomplir un mille. Les coureurs sont au nombre de 22, et au signal du starter, s'élancent en avant à une assez rapide allure.

Pittsburg, 11.—Le score à 11 a. m. était comme suit:

	Milles	Tours
Hegeman	60	9
Cavanagh	60	7
Cox	58	14
Pailey	58	8
Dean	57	6
Cartwright	56	10
Shelton	56	4
Harnes	49	11
Beahmout	49	11
Norham	48	3
West	48	3
Finney	45	12
Miller	44	15
Leslie	43	15
Tracy	43	43
Geary	40	5
Barclay	39	11
Burke	35	1
Floran	21	14
Wilson	18	12
Gelden	3	15

UNE AUTRE COURSE DE SIX JOURS

GRANDS CYCLISTES EUROPÉENS
New-York, 11.—P. T. Powers, un des organisateurs de la course de six jours, qui doit commencer le 8 décembre, Madison Square Garden, à New-York, nous apprend que plusieurs concurrents européens se sont déjà embarqués sur le transatlantique St-Paul, en route pour cette ville. Ceux qui composeront les équipes étrangères seront: Grougout et Simar, France; Chevalier et Fisher, Suède; Muller et Lepontec, Danemark; et Jack, Allemagne.

C'est, sans doute, le plus fort contingent de bicyclistes étrangers qu'on ait encore vu pour des courses de ce genre. Aussi, les Américains auront-ils besoin de faire de grands efforts s'ils veulent remporter de nouveaux lauriers.

LA GARDE SALABERRE

Les membres de la garde Salaberry ont donné hier soir un souper d'adieu à leur salle de la rue Notre-Dame. Plusieurs invités et tous les membres, ont été présents. Il y eut chant, musique et discours, et les convives se séparèrent à une heure avancée, après avoir passé une joyeuse soirée.

CHEZ LES CARNEGIE

Gratifications aux ouvriers

Pittsburg, Penn., 12.—Vingt-cinq employés de la compagnie Carnegie ont reçu, au cours de la semaine dernière, \$1,000,000 en actions de la compagnie rapportant un intérêt de 5 pour cent par année. Ces dons s'élevaient de \$30,000 à \$60,000. Outre les 25 employés en question, la Carnegie Co. a donné un bonus de \$75,000 à Assilue Marader, un compte hongrois, assurant-son, qui est à l'emploi de la compagnie depuis 16 ans.

Les heureux bénéficiaires des dons ci-dessus sont: Thomas Cosgrove, surintendant du transport et gérant des aciéries; Thomas et des leurs à soude; Thomas Janney, maître de la machine en chef et assistant du surintendant des aciéries; Edgar Thomson.

Edward White, inspecteur en chef; Thomas Addenbrook, surintendant de la construction.

Michael Kilen, assistant surintendant des aciéries; Edgar Thomson.

Hedra Strithfield, contre-maître des chauffeurs.

John Necey, surintendant des chauffeurs; David Miller, surintendant des usines de rails.

Charles E. Dixie, assistant-surintendant.

John Lewis, assistant-mécanicien en chef des fours à souder.

George Neiman, maître-chauffeur.

Andrew McWilliams, contre-maître des charpentiers.

George Drasnet, surintendant des fours.

Edward Oskin, paie-maître.

G. E. F. Gray, chef des commis.

J. Boyle, surintendant de nuit de l'usine des rails.

George Harris, surintendant du département du finissage.

Frank Frides, agent pour l'achat des machines.

Mary Bann, surintendant de l'usine.

Conor McClure, surintendant des ateliers des cylindres.

Russell Ross, surintendant des hauts fourneaux.

Cours Didactiques

M. Laurente inaugure la série de ses leçons hebdomadaires à l'Université Laval

M. Laurente a donné hier soir, à l'Université Laval, un cours intéressant dont voici à peu près la substance.

Après avoir assez longuement exposé la théorie de la musique, M. Laurente a dit qu'il était temps de passer à la pratique, et qu'il lui fallait rester pratique, M. Laurente parle de la formation générale, et particulièrement de la lecture considérée comme moyen de formation.

Une lecture efficace et d'impressions est nécessaire à qui veut écrire. M. Laurente réfute le raisonnement qui consistait à s'appuyer sur le mot de Vauvenargues: "Les grandes pensées viennent du cœur", ou sur la pensée de Pascal: "La véritable éloquence se moque de l'éloquence" pour contester l'utilité d'une formation lente. Le cœur et l'esprit se développent simultanément, et se renforcent mutuellement. On pourrait dire aussi, que les grands sentiments viennent de l'esprit.

De quelle nature sera cette formation nécessaire? Elle devra longtemps ne pas se spécialiser. Si la spécialisation est nécessaire pour parler avec science d'un sujet, elle est nuisible, lorsqu'elle est venue trop tôt pour que le savoir puisse en parler avec art.

Le meilleur mode de formation générale est la lecture. Il faut lire pour éviter la médiocrité, il faut lire avec mesure, avec discernement, et surtout avec critique, pour développer en soi l'esprit d'examen. Il est bon, spécialement lorsqu'on lit les poètes, de s'abandonner d'abord à l'impression, et de chercher ensuite à l'analyser.

M. Laurente a dit que la conférence sera faite, par M. André Babin, à la faculté de théologie, sur le "Rationalisme public".

L'ECOLE DE LA FERME NEUVE

Il y aura à trois heures, cette après-midi, réunion des membres du comité des journaux pour s'occuper de fonder une école à la Ferme Neuve. Cette assemblée aura lieu aux bureaux de "La Patrie".

ST-VINCENT DE PAUL

La démission du maire Lussier n'a pas été acceptée, au grand désappointement du chef Oscar.

AU GRAND TRONC

Voici les recettes de la compagnie du 1er au 7, novembre:

1901.....\$552,912

1900.....\$539,714

Augmentation pour 1901, —\$13,198

LA RECOLTE DU BLE D'INDE

Rapport officiel américain

Washington, 11. — Les prévisions du rendement moyen du blé d'Inde par acre, telles que publiées dans le rapport mensuel du statisticien du département de l'Agriculture, sont de 16.4 minots, comparées au rendement moyen de 25.3 minots par acre en 1900 et en 1899 et à une moyenne pour dix ans, de 24.4 minots. Le rendement indiqué à l'heure qu'il est, est la plus petite moyenne générale qui ait jamais été enregistrée pour cette récolte, étant de 2.2 minots par acre plus petite que le rendement de 1891 qui a été le plus petit enregistré en vingt ans.

La moyenne générale quant à la qualité est de 73.7 pour cent, comparée à 85.5 pour cent en novembre dernier, et à 87.2 pour cent en novembre 1899. On estime que le pourcentage de la récolte du blé d'Inde de 1900 était encore entre les maïs des cultivateurs le 1er novembre 1901, comparée à 4.4 pour cent de la récolte de 1899 entre les maïs des cultivateurs le 1er novembre 1900, et 5.9 pour cent de celle de 1898 en maïs le 1er novembre 1899.

La prévision du rendement moyen du sarrasin par acre est de 18.9 minots, comparée à un rendement moyen par acre de 15 minots en 1900 et 18.6 minots en 1899, et une moyenne pour dix ans de 16.9 minots.

La prévision du rendement par acre des patates est de 59.9 minots comparée à un rendement par acre de 80.8 minots en 1900 et une moyenne pour dix ans de 78.7 minots, le rendement indiqué à présent est le plus petit depuis 1890.

La moyenne quant à la qualité est de 78.4 pour cent comparée à 88.1 en novembre dernier et 91.4 en novembre 1899.

La prévision du rendement moyen par acre de foin est de 1.32 tonne comparée à un rendement moyen de 1.23 tonne en 1900 et une moyenne pour dix ans de 1.28 tonne.

La récolte des pommes est de beaucoup inférieure à la moyenne de dix ans. Les récoltes de poires et de raisins sont un peu inférieures et celle des patates sucrées un peu plus forte.

L'INFORTUNE DUBOIS

Le triste cas d'un malheureux (Spécial au "Journal")

Québec, 11.—L'infortuné Dubois dont je vous ai annoncé l'accident hier à bord d'un steamer, est dans un bien triste état. Il a l'épine dorsale fracturée et porte plusieurs blessures sur le corps. On doute fort qu'il puisse survivre à ses blessures. Dubois est âgé de 25 ans. Il est marié depuis un an et, détail particulièrement pénible, c'est que le jour de l'accident, samedi, sa femme avait mis au monde son premier enfant.

Nos Théâtres

THEATRE PROCTOR

Nous avons été récompensés amplement d'avoir patienté jusqu'à la fin de la représentation, hier après-midi, au théâtre de la rue Gray.

Les trois frères Dumond firent leur entrée en scène, exotiquement grimes et vêtus, mais cela importe peu, passons, ce sont trois chanteurs d'un grand mérite, trois instrumentistes qui savent chanter.

Le plus petit, déguisé en Autvernais, frotta, possédait une voix superbe de baryton et gratta habilement de la mandoline. Avec un peu plus de taille et de répertoire, il serait un superbe "Escamillo", dans Carmen.

Le plus grand, déguisé en tout ce qu'on voudrait, pince de la guitare consciencieusement et à une jolie voix de ténor léger, chante bien français.

Le troisième, un type d'artiste, de rue, d'étudiant du quartier latin, par fait comme reproduction, fait chanter son violon d'artiste façon. Il a mérité la salve d'applaudissements qu'on lui a prodiguée.

Tous trois chantent des sérénades espagnoles, des barcarolles italiennes, parlent français, anglais, autvernais et s'accompagnent de la trombone. C'est un trio cosmopolite.

Qu'il soit simplement artiste de genre, musicien, ou simple étudiant en tournée d'Amérique, celui des trois qui est violoniste, se sert en virtuose de son instrument, et de ce fait, lui-même, qui lui coûte la vie, car Jack, furieux, l'assassine pour se venger. Le misérable accuse Weber d'avoir commis le meurtre. Un procès s'ensuit, procès original, où le juge joue un rôle de plus en plus amusant, et ce procès termine par la condamnation du vrai coupable. Jack s'enlève, et dans sa course précipitée, tombe dans un précipice; mais la mort ne veut pas de lui encore et, finalement la justice lui remet la main au collet.

Le drame se déroule au milieu des sauvages paysages des Montagnes Rocheuses et comporte de très beaux tableaux: la buvette dans les montagnes, la cabane de Nat., le pensionnat des demoiselles.

Il faut citer parmi les scènes les plus remarquables du "Pionnier", soit émouvantes au plus haut degré, soit d'un comique achevé: le vol des papiers de Weber, l'assassinat de Zéna, une tentative de lynx et la chute de Jack dans le précipice.

Comme toujours l'interprétation a été de premier ordre et, par leurs applaudissements enthousiastes, les spectateurs ont manifesté leur satisfaction.

Le rôle du pionnier Hank Jordan a été joué par M. Paul Chénaveau, beaucoup de naturel et de talent. Toutes nos félicitations à M. Hamel, Weber, à M. Petitjean et Daoust, le trait et son complice, Palmieri et Villeroy, qui ont joué par Delaunay, Cartier, Delville et Mercier, puis le "Docteur Jago", pièce en trois actes, où les situations sont si convenablement compliquées, que l'auditoire est porté de sauter en place certains acteurs.

Il y avait une bonne salle, hier soir. M. Harman, comme d'habitude, a fixé l'attention de tous. Il a rempli son rôle de Jago avec tact et ce talent nous a fait passer dans le rôle de Triest, un rôle original et amusant. M. Harman-Réa mérite des félicités pour le talent dont elle fait preuve dans l'interprétation du rôle de la femme du médecin. Mme Nozère a joué avec beaucoup de naturel et d'habileté.

La scène surtout où elle se met à crier est des plus cocasses.

Bref, tous les rôles sont bons et la pièce est bien jouée.

OPERA COMIQUE

La première à ce théâtre du "Petit Duc", a été un succès.

Cette réussite va faire prendre le chemin de cette salle à ceux qui ramènent les anciens de nos trépassés.

Mlle Valtour a été exquise dans son rôle du "Petit Duc".

Elle a pu de voix il est vrai, mais elle dit si peu qu'on lui pardonne facilement ses notes quelque peu grêles.

M. Hérald, s'est montré un artiste consommé. Il s'est fait applaudir avec entrain et devient favorablement favori du public.

Mmes Moissonnier et Rey-Duiz, MM. Montvillier et Rey-Duiz, les deux comiques, se sont aussi attirés maints applaudissements.

Les craintes et les incertitudes de la semaine dernière, définitivement dissipées par le trac auquel échappent difficilement les artistes, mais en contact avec un public nouveau, inconnu et bien souvent prévenu, ont fait place à une certaine assurance qui a été remarquée par les assistants.

Les applaudissements spontanés et même imprévus ont éclaté fréquemment aux endroits saillants de la partition.

Le "Petit Duc" sera répété toute la semaine avec maturité et sera joué à chaque représentation.

Le lieutenant-gouverneur à Montréal

(Spécial au "Journal")

Québec, 11.—Le lieutenant-gouverneur sir L. A. Jetté, accompagné de Lady Jetté et de Mlle Jetté, est parti pour Montréal ce soir, après-midi par le convoi du C.P.R.

UNE PÉPITE ENORME

Janne De Lamare

Toronto, 11. — Une énorme pépète d'or pesant plus de quarante-huit onces et qu'on dit être la plus grosse pépète d'or pur qu'on ait jamais trouvée, est la précieuse curieuse appartenant à E. Janne De Lamare, un pi-

THEATRE NATIONAL FRANÇAIS

"Le Pionnier"

Extrêmement intéressant est "Le Pionnier", le grand drame dont les deux premières représentations ont eu lieu hier, en matinée et en soirée, au Théâtre National Français. Les décors

CIGARES GRANDAS

IL EST L'ÉGAL DE N'IMPORTE QUEL CIGARE IMPORTÉ... ET... COUTE LA MOITIÉ MOINS CHER.

Si votre marchand de tabac est sincère, il vous dira la même chose. Si non, faites-en l'épreuve.

GRANDA HERMANOS Y CA, MONTREAL, Manufacturiers de CIGARES de la HAVANE exclusivement.

et les costumes des artistes et de la figuration très pittoresques, ont produit la meilleure impression.

Nous avons déjà fait connaître brièvement le fond de la pièce. Un criminel endurci, Jack, vole des papiers importants au mineur Nat. Weber, avec la complicité de Zéna; mais le complot est découvert par la jeune Triest, une fleur sauvage de la montagne, et Zéna, repentant, fait des aveux complets, qui lui coûtent la vie, car Jack, furieux, l'assassine pour se venger. Le misérable accuse Weber d'avoir commis le meurtre. Un procès s'ensuit, procès original, où le juge joue un rôle de plus en plus amusant, et ce procès termine par la condamnation du vrai coupable. Jack s'enlève, et dans sa course précipitée, tombe dans un précipice; mais la mort ne veut pas de lui encore et, finalement la justice lui remet la main au collet.

Le drame se déroule au milieu des sauvages paysages des Montagnes Rocheuses et comporte de très beaux tableaux: la buvette dans les montagnes, la cabane de Nat., le pensionnat des demoiselles.

Il faut citer parmi les scènes les plus remarquables du "Pionnier", soit émouvantes au plus haut degré, soit d'un comique achevé: le vol des papiers de Weber, l'assassinat de Zéna, une tentative de lynx et la chute de Jack dans le précipice.

Comme toujours l'interprétation a été de premier ordre et, par leurs applaudissements enthousiastes, les spectateurs ont manifesté leur satisfaction.

Le rôle du pionnier Hank Jordan a été joué par M. Paul Chénaveau, beaucoup de naturel et de talent. Toutes nos félicitations à M. Hamel, Weber, à M. Petitjean et Daoust, le trait et son complice, Palmieri et Villeroy, qui ont joué par Delaunay, Cartier, Delville et Mercier, puis le "Docteur Jago", pièce en trois actes, où les situations sont si convenablement compliquées, que l'auditoire est porté de sauter en place certains acteurs.

Il y avait une bonne salle, hier soir. M. Harman, comme d'habitude, a fixé l'attention de tous. Il a rempli son rôle de Jago avec tact et ce talent nous a fait passer dans le rôle de Triest, un rôle original et amusant. M. Harman-Réa mérite des félicités pour le talent dont elle fait preuve dans l'interprétation du rôle de la femme du médecin. Mme Nozère a joué avec beaucoup de naturel et d'habileté.

La scène surtout où elle se met à crier est des plus cocasses.

Bref, tous les rôles sont bons et la pièce est bien jouée.

OPERA COMIQUE

La première à ce théâtre du "Petit Duc", a été un succès.

Cette réussite va faire prendre le chemin de cette salle à ceux qui ramènent les anciens de nos trépassés.

Mlle Valtour a été exquise dans son rôle du "Petit Duc".

Elle a pu de voix il est vrai, mais elle dit si peu qu'on lui pardonne facilement ses notes quelque peu grêles.

M. Hérald, s'est montré un artiste consommé. Il s'est fait applaudir avec entrain et devient favorablement favori du public.

Mmes Moissonnier et Rey-Duiz, MM. Montvillier et Rey-Duiz, les deux comiques, se sont aussi attirés maints applaudissements.

Les craintes et les incertitudes de la semaine dernière, définitivement dissipées par le trac auquel échappent difficilement les artistes, mais en contact avec un public nouveau, inconnu et bien souvent prévenu, ont fait place à une certaine assurance qui a été remarquée par les assistants.

Les applaudissements spontanés et même imprévus ont éclaté fréquemment aux endroits saillants de la partition.

Le "Petit Duc" sera répété toute la semaine avec maturité et sera joué à chaque représentation.

Lumière Electrique et... Force Motrice

Au meilleur Marché

La LACRINE RAPIDS offre les taux les plus bas pour la lumière électrique et la force motrice.

Des contrats seront pris au choix du client, au même prix par an, que ce soit pour un an ou pour dix ans avec bénéfice de la réduction qui pourrait être faite plus tard avant l'expiration du contrat.

Coutant fourni pour: Éclairage de Maisons, Éclairage de Magasins, Annonces, Lampes à Arc, Éclairage de Salles, etc.

Force motrice pour: Manufactures, Registres de ventes, Éclairage de Salles, etc.

LE JOURNAL

IMPRIMERIE ET PUBLICATION
La Cie d'Imprimerie Industrielle
PROPRIETAIRES
MILTON McDONALD, - Gérant.

A Montréal (livré à domicile) \$5.00 par semaine
Bureau Montréal... 3.00
Edition hebdomadaire... 1.00

TELEPHONE
Administration, Main 613
Rédaction... 3934

On s'abonne dans tous les bureaux de
Poste du Canada, chez nos agents locaux
et à nos bureaux. Tout doit être adressé

LE JOURNAL,
75 Rue St-Jacques, Montréal.

MONTREAL, 12 NOVEMBRE 1901

LIBERTE OBLIGE

La "Patrie" a fini par se rendre compte du désarroi créé au sein de son parti par les contradictions publiques de ses chefs. Elle essaie de l'arrêter en prétendant que la politique ministérielle est toujours uniforme dans son but et si elle a cessé de l'être dans ses manifestations. L'explication n'est pas très lumineuse.

Uniforme dans son but! cela dépend du but. Que les ministres soient tous unanimes à vouloir rester au pouvoir, cela est évident. Et si leurs contradictions tendent à tromper tout le monde afin de se conserver le plus de partisans possible, elles peuvent servir les fins de leur parti, mais elles sont certainement contraires à l'honnêteté politique, et voilà en quoi elles sont représentatives.

Habituellement à l'asservissement de la pensée, dit la "Patrie", le "Journal" ne peut distinguer entre la divergence des expressions et l'uniformité des faits.

Cela est dit pour se donner de l'assurance et payer d'audace, car nous ne pouvons croire que les rédacteurs de la "Patrie" eux-mêmes n'aient compris l'inconvenance scandaleuse de M. Tarte affichant une politique contraire à celle que M. Laurier venait de laisser entendre.

La politique de M. Laurier, c'est le statu-quo, celle de M. Tarte, c'est l'agression contre ceux qui refusent de nous traiter comme nous les traitons. La politique de M. Laurier c'est le laisser-faire, celle de M. Tarte est une politique de défense.

Quelle est celle du cabinet? On l'ignore. Voilà ce que le public devrait savoir et ce qu'il ne sait pas.

Voilà ce qui est scandaleux. Certes, nous admettons que chaque ministre est libre d'avoir son opinion, mais liberté oblige, et elle entraîne des devoirs sur tout lorsqu'il s'agit d'une question vitale comme celle du tarif. Le tarif n'est pas une question libre pour un parti. Il doit avoir une politique bien arrêtée sur ce sujet. Cette politique doit être décidée au sein du conseil, et lorsqu'elle est décidée, elle doit lier tous les membres du cabinet. Ils peuvent bien la défendre chacun à leur façon, mais s'ils veulent l'attaquer le devoir découlant de la liberté qu'ils prennent, s'impose à leur fait se séparer de leurs collègues. C'est là, croyons-nous, la véritable doctrine constitutionnelle, et quand les lieutenants refusent de s'y soumettre c'est au chef quand il a une tête sur les épaules, et quelque chose dedans, — à la leur rappeler.

M. Tarte a parfaitement le droit de se dire protectionniste, et de prétendre que nous devrions payer les Etats-Unis avec leur propre monnaie, mais alors qu'il sorte d'un cabinet se vantant tous les jours d'être antiprotectionniste se défendant de vouloir adopter les méthodes américaines.

Voilà pour lui la seule ligne de conduite honorable à tenir. Et si le parti libéral était aujourd'hui ce qu'autrefois il promettait d'être, franc et honnête dans ses relations avec le public, il y a déjà quelques jours que M. Tarte aurait démissionné.

Bien loin de là, on dirait que M. Laurier est heureux du soufflet que M. Tarte lui a donné en public. Si sa dignité en a souffert un instant, la passion du pouvoir, aiguillée par la perspective que cette déclaration hardie rallierait les espérances d'une partie considérable des influences qui agissent sur l'électorat, à vite refoulé ce sentiment.

L'inconvenance scandaleuse de M. Tarte et la faiblesse pitoyable de M. Laurier ne changent cependant rien à la question. Si l'on admet leur sincérité, les ministres ont donné une triste spectacle de leurs divisions, et s'ils n'ont d'autres but que de tater l'opinion publique ils ont pleinement démontré leur hypocrisie.

Une phrase de l'article du confrère est à citer.

"La solidarité ministérielle, qu'ils aient pratiqué dans un juste esprit constitutionnel, leur permet de financer leurs aspirations, leurs énergies, leurs pensées et d'en faire un tout vigoureux qui est la politique actuelle au gouvernement."

Preuve que l'empressement est souvent impuissant à démontrer ce que l'on voudrait prouver.

Quel est ce tout vigoureux?

Le tarif pour le revenu, la protection ou les représailles contre les Etats-Unis?

Mystère.

Au lieu de nous montrer le "tout vigoureux", la "Patrie" part au galop à la poursuite de MM. Borden et Monk, qu'elle accuse de nouveau de protectionnisme, d'intolérance et de haine contre les races.

Bande d'impudents!

Si vous avez au moins le courage de prouver ce que vous dites.

Pour la centième fois, nous vous ré-

LES TENDANCES DES PARTIS

Nous reproduisons du "Manitoba" du 6 novembre, le remarquable article suivant que nous croyons être de la plume de M. le sénateur Bernier.

Un sentiment de justice nous force d'apporter notre témoignage dans la discussion qui s'est élevée entre le "Journal" et le "Patrie" touchant les tendances des partis.

Après avoir affirmé, dans un article qui est lui-même un violent appel aux passions de race, que depuis 1896 "le parti tory" commettait un fait campagne de haine et de préjugés contre Laurier et le parti libéral, la "Patrie" cite à l'appui de son assertion ce qu'elle appelle "un mot d'ordre" de Sir Charles Tupper.

Traduit, cela se lit comme suit: "Qu'est-ce l'homme, ayant une tête sur les épaules et de l'intelligence, dans cette tête, qui peut dire que dans l'intérêt des écoles publiques, il se refuse à s'opposer au gouvernement actuel pour mettre au pouvoir un candidat tory, romain et un Français comme premier ministre?"

La "Patrie" n'indique point où elle a pris cette citation, mais nous affirmons, que prise dans le sens que lui donne cette feuille, c'est une calomnie.

L'auteur de ces lignes était présent à l'assemblée où l'on prétend que Sir Charles Tupper prononça ces paroles, il doit à la vérité attester que le vieux chef conservateur n'a, dans cette circonstance, rien dit qui pût justifier un journal quelconque de résumer ses paroles par cette phrase, déloyale, laquelle est l'œuvre d'un malin d'une canaille.

On avait averti Sir Charles qu'un groupe de ses vieux amis songeait à l'abandonner dans cette lutte électorale, à cause de sa politique sur la question scolaire. Le chef conservateur n'en fut que plus ferme à défendre son attitude et son programme, présentant celui-ci comme étant simplement un acte de justice et d'honnêteté. Notons en passant que cette déclaration fut couverte d'applaudissements.

Après avoir établi la rectitude de sa conduite, il voulut prendre corps à corps les réactionnaires, il leur présenta cet argument "ad hominem":

"Vous me reprochez d'être favorable aux réclamations des catholiques. Or, je plaçant un moment à votre point de vue, je vous dis, si vous n'êtes pas indignés avec vous-mêmes, car, assurément, M. Laurier, si vous arrivez au pouvoir, catholique et français, ne pourra faire moins que moi pour les catholiques. Ce que j'ai fait par raison d'Etat, vous pouvez le faire par raison de race. Le fera-t-il? Également par sentiment religieux et national. Vous ne gagnerez donc rien à changer, sur ce point, d'allégeance politique."

Teis sont les sens et la portée des paroles prononcées par Sir Charles Tupper en cette occasion. Elles ne comportent aucune provocation, aucun recours aux passions de race, c'est un argument parfaitement admissible, un appel au bon sens et à la logique.

Les circonstances mêmes enlèvent toute vraisemblance aux assertions de la "Patrie" et au sens qu'elle donne à l'extrait cité par elle avec une complaisance intéressée.

On venait de sortir d'une joute parlementaire au cours de laquelle, des semaines durant, Sir Charles Tupper avait combattu vaillamment pour les catholiques.

Ce soir-là, Sir Charles réaffirmait avec éclat, dans un vigoureux discours, sa détermination de continuer à protéger les catholiques dans leurs droits. Est-il vraisemblable que le chef conservateur, avec, du reste, derrière lui, toute une longue vie politique empreinte de désintéressement, de loyauté envers les diverses classes de notre société, aurait, à l'ouverture d'une campagne électorale, commis l'inadvertance ou poussé la mauvaise foi jusqu'à réclamer pour les catholiques le redressement de leurs justes griefs, par une étrange contradiction, tenant, dans un même discours, presque dans la même phrase, de soulever le fanatisme contre eux?

Il n'y a qu'un homme au Canada pour se livrer à de tels calculs adhésifs: c'est Monsieur Wilfrid Laurier, dont toutes les promesses d'autant volent maintenant, légères et folâtres, dans le halo de son astrale silhouette.

Loin de commettre un crime contre M. Laurier, Sir Charles Tupper lui rendait au contraire, en cette occasion, un honneur immense. Il lui prêtait des qualités d'homme d'Etat et d'homme de cœur, il supposait qu'il avait su ce qu'il était passé de son honneur, de sa renommée, loyal à la constitution et aux tribunaux de l'Empire, soucieux des espérances que son nom faisait naître, à la hauteur de la mission qu'il recherchait, digne de sa race et de sa tâche.

On sait maintenant combien Sir Charles se trompait.

Le vieux chef ne se serait pas ainsi égaré dans ces compliments inévitables, si ce n'est qu'il était passé de son honneur, de sa renommée, loyal à la constitution et aux tribunaux de l'Empire, soucieux des espérances que son nom faisait naître, à la hauteur de la mission qu'il recherchait, digne de sa race et de sa tâche.

On sait maintenant combien Sir Charles se trompait.

Le vieux chef ne se serait pas ainsi égaré dans ces compliments inévitables, si ce n'est qu'il était passé de son honneur, de sa renommée, loyal à la constitution et aux tribunaux de l'Empire, soucieux des espérances que son nom faisait naître, à la hauteur de la mission qu'il recherchait, digne de sa race et de sa tâche.

On sait maintenant combien Sir Charles se trompait.

Le vieux chef ne se serait pas ainsi égaré dans ces compliments inévitables, si ce n'est qu'il était passé de son honneur, de sa renommée, loyal à la constitution et aux tribunaux de l'Empire, soucieux des espérances que son nom faisait naître, à la hauteur de la mission qu'il recherchait, digne de sa race et de sa tâche.

On sait maintenant combien Sir Charles se trompait.

Le vieux chef ne se serait pas ainsi égaré dans ces compliments inévitables, si ce n'est qu'il était passé de son honneur, de sa renommée, loyal à la constitution et aux tribunaux de l'Empire, soucieux des espérances que son nom faisait naître, à la hauteur de la mission qu'il recherchait, digne de sa race et de sa tâche.

On sait maintenant combien Sir Charles se trompait.

Le vieux chef ne se serait pas ainsi égaré dans ces compliments inévitables, si ce n'est qu'il était passé de son honneur, de sa renommée, loyal à la constitution et aux tribunaux de l'Empire, soucieux des espérances que son nom faisait naître, à la hauteur de la mission qu'il recherchait, digne de sa race et de sa tâche.

On sait maintenant combien Sir Charles se trompait.

LES NOTRES D'ABORD

La "Patrie" ne voit pas beaucoup d'objection à l'établissement d'une colonie de Finlandais dans la province de Québec; au contraire, elle désire la réalisation de ce projet au point de vue national et politique.

Au point de vue national l'établissement de Finlandais dans la province de Québec n'est certainement pas l'idéal. Nous ne sommes pas convaincu qu'un élément aussi étranger à nos habitudes, à nos mœurs et à notre histoire serait d'une aide quelconque à nos compatriotes.

Au point de vue politique, vingt mille Finlandais seraient pour longtemps un appoint peu considérable pour nous. Mieux vaut conserver pour les nôtres le sol canadien.

Pour le moment, on ne demande qu'une concession de terrains, mais l'établissement nouveau entraînerait des frais de communication, qui peseraient beaucoup sur le trésor provincial dans l'état de pénurie où il est actuellement.

Mieux vaut, nous le répétons, garder cela pour les nôtres.

Si le gouvernement est disposé à donner gratuitement des terres colonisables, pourquoi ne point les donner aux canadiens-français qui, chaque année, prennent la route de l'exil.

La Canada et surtout la province de Québec aux Canadiens, telle est la vraie politique.

UNE HUMILIATION

M. F.B. Girdlestone, président de la Cie des docks Bristol et Avonmouth, un étranger qui s'intéresse beaucoup aux choses maritimes, a eu une entrevue samedi avec MM. Laurier et Tarte pour les supplier de cesser les hostilités et de compléter les améliorations au havre et à la voie du St-Laurent.

Cette intervention serait étrange, si elle n'avait été sollicitée par un certain nombre d'intéressés de Montréal. On dit, en effet, que M. Girdlestone, s'est rendu auprès des ministres à la demande de plusieurs exportateurs de Montréal.

Voilà un fait, pour le moins humiliant, par la faute des hommes qui s'occupent des travaux du havre et qui s'intéressent à l'avenir du port de Montréal.

Avec un peu de volonté, la chicane entre MM. Tarte et Préfontaine eût pu être réglée avant aujourd'hui. Si l'agacement seulement de parler à M. Laurier avec la ferme décision de ne pas s'en laisser imposer. C'est été plus crâne, et plus digne que d'appeler un étranger à notre secours et de le mettre ainsi au courant des misères politiques dont les causes sont dues à la désastreuse faiblesse de M. Laurier.

L'intervention de M. Girdlestone est une véritable humiliation.

M. Tarte a publiquement accusé les Commissaires du port d'avoir reçu l'offre de \$20,000 pour accepter le contrat Jamieson: est-ce que les membres de ce corps ne se laveront pas de cette odieuse imputation?

M. Tarte connaît certainement l'individu qui a fait l'offre.

Savez-vous comment la "Patrie" explique la scène décrite par M. Tarte, en parlant des querelles intestines des ministres?

Voici: "La solidarité ministérielle, qu'ils (les ministres) savent pratiquer dans un juste esprit constitutionnel, leur permet de financer leurs aspirations, leurs énergies, leurs pensées et d'en faire un tout vigoureux qui est la politique actuelle du gouvernement."

"Yes, they fight like blazes!" — tel est le mot qui peint "ce tout vigoureux qui est la politique" de Sir W. Laurier, et ce mot est de M. Tarte. Traduisons-le si vous l'osez.

La décision de M. Préfontaine de se présenter pour un troisième terme signifie que M. Tarte est plus fort que jamais dans le cabinet. M. Préfontaine, ne voyant aucune chance de le remplacer, tient au moins à rester devant le public comme maire de Montréal.

Notre commerce avec l'Australie augmente de bon côté, nous vendons beaucoup plus que nous achetons à la colonie sœur. L'ouverture de ce marché est due à l'initiative conservatrice qui fut très critiquée alors par le parti libéral. Quelqu'un de ces jours pourtant, vous verrez le parti libéral réclamer le mérite de ce commerce.

Sir Donald Smith pense qu'il nous faut absolument le service rapide sur l'Atlantique. C'est l'opinion de la grande majorité. Le gouvernement voudrait peut-être l'avoir aussi. Mais il ne fait rien pour nous le donner.

M. J. H. Rogers, du chemin de fer de la Passe Blanche conduisant au Yukon, affirme que durant l'année dernière soixante-neuf pour cent du fret transporté venait du Canada.

Donc, le rejet par le Sénat de cette monstruosité connue sous le nom de chemin de fer du Yukon n'a aucunement ni au commerce canadien. Et le Yukon est resté la propriété du peuple en autant que le permet la voracité des officiers du gouvernement. Le Sénat méritera la reconnaissance éternelle des pays pour avoir étouffé ce job scandaleux.

L'avez-vous essayé

le tabac à fumer Meerschaum Cut Plug. Il donne satisfaction aux fumeurs sous tous rapports. 10 cents le paquet. En vente partout.

En passant, n'est-ce pas que M. Monk avait mille fois raison de dire que sous aucun autre premier ministre nos compatriotes n'avaient été aussi négligés

Labori contre Waldeck

Depuis le procès Zola, pendant lequel il prononça, pour le même personnage, cinquante plaidoiries au moins, depuis le procès de Rennes où, chose très imprévue, il se fit remarquer par son silence, Me Laborie semblait ne vouloir plus sortir de son rôle d'avocat.

Cette supposition s'accordait avec l'attitude de Me Laborie envers la "Grande Revue", dont il est le fondateur; oh! il peut écrire tout ce qu'il veut; oh! depuis quatre années, il n'a pas écrit une ligne. On se trompait pourtant.

Il reparait soudain, déployant un langage et solennel manifeste, qui proclame "l'idée" génératrice de l'affaire Dreyfus. C'est tout un programme politique, destiné sans doute à rallier, et rééditer dans le but de former "un parti nouveau".

L'avocat conseil de Mme Dreyfus déclare ne pas vouloir reprendre l'affaire (avec une majuscule et même beaucoup d'autres majuscules, par exemple pour l'idée, pour la Justice, pour la Vérité, pour la Force, pour la Loi, etc.). Même il notifie qu'il entend désormais s'attacher de tout lien avec le condamné-général.

Sous l'abondante phraséologie, sous les distinctions nombreuses, artificielles, appliquées et, malgré l'habileté de l'auteur, assez péniblement développées, on constate un fait très intéressant. Me Laborie veut se dégager d'une longue solidarité. Il blâme, désavoue et abandonne Dreyfus. Ce celui-ci aille trouver un autre mandataire si, par hasard, il éprouve le désir d'être réhabilité légalement. C'est son client, quelconque. Qu'il aille se promener, ou qu'il s'adresse à des avocats ordinaires. Il n'aura que l'embaras du choix.

Dreyfus "a cessé d'être un symbole" et "ne représente plus rien". Pourquoi? Parce qu'il n'acceptait sa grâce, en préférant "sa liberté à l'honneur légal", il a faussé compagnie au parti qui soutenait la lutte.

Cette déclaration ainsi affirmée résume les déclarations faites brièvement et à demi-voix par la plupart des dreyfusards de marque. On savait que leur héros leur a causé, dès qu'ils l'ont vu, d'amères déceptions. Ils ont trouvé en lui une nature, non seulement apathique, mais antipathique, renfermée, étrange, suspecte. Loin de témoigner envers ses partisans la gratitude qu'on devait attendre d'un innocent accusé à un sort terrible, le revenant de l'île du Diable les a traités avec une invraisemblable et incompréhensible froideur, même avec une sorte d'éloignement et de défiance. En somme, il les a repoussés. Eux! l'avaient promener. Qu'il devienne ce qu'il pourra.

Bien entendu, tout en se dégageant, Me Laborie n'accepte pas de se démentir. Il parle encore de l'innocence du condamné, mais il le montre nettement que, dès le début et aujourd'hui plus que jamais, la question essentielle pour lui était et demeure une affaire de procédure, de principe et de politique. Il y avait un dossier renfermant des faux; il a dénoncé les irrégularités et les faux, sans beaucoup se soucier d'abord et ne se souciant plus du tout à présent de l'individu en cause. Découvert pour le gros public, cette distinction est au Palais; chose la plus simple.

Seulement, dans une pareille circonstance, elle peut garder en réserve des explications et des surprises. Nous les verrons sans doute se dérouler peu à peu.

Et voici, pour le moment, un résultat qui ne va pas manquer d'exciter l'indignation de Me Laborie. La guerre à M. Waldeck-Rousseau. La longue étude, insérée dans la "Grande Revue", contient un virulent réquisitoire contre le ministre né du dreyfusisme. Les vrais et les purs dreyfusards l'accusent de n'avoir pas su empêcher le procès de Rennes la direction que l'arrêt de révision imposait; d'avoir "paralysé les vrais courages" et "confondant les grands criminels avec les innocents et les faibles".

La persécution des congréganistes est jugée par Me Laborie un simulacre de justice. Veut-il donc la lutte à outrance contre la foi et le sacerdoce, le culte? Il l'assure que non et même il développe un vaste plan où le droit qui appartient aux doctrines religieuses est affirmé avec insistance. Comment le célèbre avocat se propose-t-il de résoudre le problème, ce n'est pas limpide.

A l'égard du socialisme (car cette étude de quarante pages, qui n'est qu'un préambule, traite une demi-douzaine de sujets très importants), à l'égard du socialisme, la pensée de Me Laborie se laisse mieux pénétrer. Elle vise la formation d'un parti qui serait composé de ce qu'il y a de large et de généreux dans le monde bourgeois et de raisonnable dans le monde socialiste, un juste milieu au moyen d'une fusion. La suite sera consacrée, à des changements économiques, aux réformes financières, aux relations internationales.

La suite sera consacrée, à des changements économiques, aux réformes financières, aux relations internationales.

La suite sera consacrée, à des changements économiques, aux réformes financières, aux relations internationales.

La suite sera consacrée, à des changements économiques, aux réformes financières, aux relations internationales.

La suite sera consacrée, à des changements économiques, aux réformes financières, aux relations internationales.

La suite sera consacrée, à des changements économiques, aux réformes financières, aux relations internationales.

La suite sera consacrée, à des changements économiques, aux réformes financières, aux relations internationales.

La suite sera consacrée, à des changements économiques, aux réformes financières, aux relations internationales.

La suite sera consacrée, à des changements économiques, aux réformes financières, aux relations internationales.

La suite sera consacrée, à des changements économiques, aux réformes financières, aux relations internationales.

La suite sera consacrée, à des changements économiques, aux réformes financières, aux relations internationales.

La suite sera consacrée, à des changements économiques, aux réformes financières, aux relations internationales.

La suite sera consacrée, à des changements économiques, aux réformes financières, aux relations internationales.

La suite sera consacrée, à des changements économiques, aux réformes financières, aux relations internationales.

La suite sera consacrée, à des changements économiques, aux réformes financières, aux relations internationales.

La suite sera consacrée, à des changements économiques, aux réformes financières, aux relations internationales.

THEATRES ET SPECTACLES

ACADEMIE. Séance commencée le 12 Nov. (Mardi, 12 Nov.)
CH. DALTON
Dans "THE HELMET OF NAVARRE"
PRIX: 20c, 30c, 50c, 1.00 et 1.50
Vente des PLACES: 10c, 20c, 30c, 50c, 1.00 et 1.50
Novembre.

FRANÇAIS. TOUTE CETTE SEMAINE
Matinée: Mr. Croux, vendredi et samedi.
Le plus grand succès musical de tout N.Y.
THE TELEPHONE GIRL
Prix comme d'habitude, aucune augmentation.
Séance prochaine: The Penitent. 75c.

THEATRE ROYAL. Tous les après-midi et tous les soirs.
THE TROUPE DES BURLESQUES
Deuxième matinée: 10c, 20c, 30c, 50c, 1.00 et 1.50
Costumes élaborés, grand olio.
La semaine prochaine: Blue Blood Extravaganza. 25c.

Théâtre National (En français)
RUE ST-CATHERINE REACTORY
Tel. Bell Ed 174. GED. CAR VINEY, Propriétaire.
Séance du 12 NOVEMBRE:
"LE PIONNIER"
"Le Kinographe Idiot"
MATINEE TOUS LES JOURS: PRIX: 10c, 20c, 30c, 50c, 1.00 et 1.50
Vente des PLACES: 10c, 20c, 30c, 50c, 1.00 et 1.50
Séance du 13 NOVEMBRE:
"Le Chiot d'Or"
"Le docteur Jojo"
PRIX DES PLACES: Soirs: 10c, 20c, 30c, 50c, 1.00 et 1.50
Matinée: 10c, 20c, 30c, 50c, 1.00 et 1.50

THEATRE DU PALAIS ROYAL, coin St-Jacques et St-Laurent, Tel. Bell Ed 174.
2067, Mardi, Jeudi et Samedi: Matinée 2h30.
Séance du 12 NOVEMBRE:
"Le Chiot d'Or"
"Le docteur Jojo"
PRIX DES PLACES: Soirs: 10c, 20c, 30c, 50c, 1.00 et 1.50
Matinée: 10c, 20c, 30c, 50c, 1.00 et 1.50

THEATRE DU PALAIS ROYAL, coin St-Jacques et St-Laurent, Tel. Bell Ed 174.
2067, Mardi, Jeudi et Samedi: Matinée 2h30.
Séance du 12 NOVEMBRE:
"Le Chiot d'Or"
"Le docteur Jojo"
PRIX DES PLACES: Soirs: 10c, 20c, 30c, 50c, 1.00 et 1.50
Matinée: 10c, 20c, 30c, 50c, 1.00 et 1.50

THEATRE DU PALAIS ROYAL, coin St-Jacques et St-Laurent, Tel. Bell Ed 174.
2067, Mardi, Jeudi et Samedi: Matinée 2h30.
Séance du 12 NOVEMBRE:
"Le Chiot d'Or"
"Le docteur Jojo"
PRIX DES PLACES: Soirs: 10c, 20c, 30c, 50c, 1.00 et 1.50
Matinée: 10c, 20c, 30c, 50c, 1.00 et 1.50

THEATRE DU PALAIS ROYAL, coin St-Jacques et St-Laurent, Tel. Bell Ed 174.
2067, Mardi, Jeudi et Samedi: Matinée 2h30.
Séance du 12 NOVEMBRE:
"Le Chiot d'Or"
"Le docteur Jojo"
PRIX DES PLACES: Soirs: 10c, 20c, 30c, 50c, 1.00 et 1.50
Matinée: 10c, 20c, 30c, 50c, 1.00 et 1.50

THEATRE DU PALAIS ROYAL, coin St-Jacques et St-Laurent, Tel. Bell Ed 174.
2067, Mardi, Jeudi et Samedi: Matinée 2h30.
Séance du 12 NOVEMBRE:
"Le Chiot d'Or"
"Le docteur Jojo"
PRIX DES PLACES: Soirs: 10c, 20c, 30c, 50c, 1.00 et 1.50
Matinée: 10c, 20c, 30c, 50c, 1.00 et 1.50

THEATRE DU PALAIS ROYAL, coin St-Jacques et St-Laurent, Tel. Bell Ed 174.
2067, Mardi, Jeudi et Samedi: Matinée 2h30.
Séance du 12 NOVEMBRE:
"Le Chiot d'Or"
"Le docteur Jojo"
PRIX DES PLACES: Soirs: 10c, 20c, 30c, 50c, 1.00 et 1.50
Matinée: 10c, 20c, 30c, 50c, 1.00 et 1.50

THEATRE DU PALAIS ROYAL, coin St-Jacques et St-Laurent, Tel. Bell Ed 174.
2067, Mardi, Jeudi et Samedi: Matinée 2h30.
Séance du 12 NOVEMBRE:
"Le Chiot d'Or"
"Le docteur Jojo"
PRIX DES PLACES: Soirs: 10c, 20c, 30c, 50c, 1.00 et 1.50
Matinée: 10c, 20c, 30c, 50c, 1.00 et 1.50

THEATRE DU PALAIS ROYAL, coin St-Jacques et St-Laurent, Tel. Bell Ed 174.
2067, Mardi, Jeudi et Samedi: Matinée 2h30.
Séance du 12 NOVEMBRE:
"Le Chiot d'Or"
"Le docteur Jojo"
PRIX DES PLACES: Soirs: 10c, 20c, 30c, 50c, 1.00 et 1.50
Matinée: 10c, 20c, 30c, 50c, 1.00 et 1.50

THEATRE DU PALAIS ROYAL, coin St-Jacques et St-Laurent, Tel. Bell Ed 174.
2067, Mardi, Jeudi et Samedi: Matinée 2h30.
Séance du 12 NOVEMBRE:
"Le Chiot d'Or"
"Le docteur Jojo"
PRIX DES PLACES: Soirs: 10c, 20c, 30c, 50c, 1.00 et 1.50
Matinée: 10c, 20c, 30c, 50c, 1.00 et 1.50

THEATRE DU PALAIS ROYAL, coin St-Jacques et St-Laurent, Tel. Bell Ed 174.
2067, Mardi, Jeudi et Samedi: Matinée 2h30.
Séance du 12 NOVEMBRE:
"Le Chiot d'Or"
"Le docteur Jojo"
PRIX DES PLACES: Soirs: 10c, 20c, 30c, 50c, 1.00 et 1.50
Matinée: 10c, 20c, 30c, 50c, 1.00 et 1.50

THEATRE DU PALAIS ROYAL, coin St-Jacques et St-Laurent, Tel. Bell Ed 174.
2067, Mardi, Jeudi et Samedi: Matinée 2h30.
Séance du 12 NOVEMBRE:
"Le Chiot d'Or"
"Le docteur Jojo"
PRIX DES PLACES: Soirs: 10

WELCHERS

CROIX ROUGE

Vieux Gin Canadien

"Agréable au goût, bienfaisant à l'estomac."

HAUTEMENT RECOMMANDÉ PAR LES MÉDECINS

Supérieur au Gin importé

parce qu'avant d'être vendu le Gin Canadien Croix Rouge a été pendant des années dans des entrepôts contrôlés par le Gouvernement. Il a alors acquis cette délicatesse d'arôme, ce goût moelleux et doux et ces propriétés hygiéniques et bienfaisantes que seul l'âge puisse donner à une boisson qui a été distillée avec soin et avec les meilleurs ingrédients.

Chaque flacon porte un timbre officiel du Gouvernement garantissant l'âge et la pureté. C'est le seul Gin qui ait cette garantie.

BEVIN, WILSON & CIE,
520 RUE ST-PAUL, MONTREAL, CANADA
SEULS CONCESSIONNAIRES.

POUR LES EMPLOYÉS CIVIQUES

L'idée de créer un fonds de retraite est approuvée en principe par le conseil municipal, mais l'étude du règlement est renvoyée à plus tard

SEANCE INTERESSANTE DU CONSEIL

Le règlement créant un fonds de retraite pour les employés civiques a été approuvé, en principe, par une bonne majorité du conseil municipal, hier. La discussion a été fort longue. Il s'agissait de savoir si le règlement devait ou ne devait pas être lu une deuxième fois. Le conseil s'est prononcé dans l'affirmative après avoir révisé un amendement de l'échevin Martineau renvoyant la deuxième lecture à six mois. Voici comment les choses se sont passées :

La 1^{re} lecture du projet de loi, l'échevin Baby est nommé maire suppléant et renvoie le conseil de l'honneur qui lui est fait. Il prend ensuite la parole du maire, qui se retire.

L'échevin Laporte propose alors la deuxième lecture du règlement créant un fonds de pension et de retraite pour les employés.

L'échevin Martineau propose en amendement que ce règlement ne soit pas lu maintenant, mais dans six mois.

L'échevin Laporte expose les avantages qui résulteraient de l'établissement d'un fonds de retraite pour les employés. Le règlement actuellement devant le conseil a été préparé à la demande du conseil. Il est le fruit de longues études et de nombreux calculs. Il ne peut avoir d'autre effet que de contribuer dans une mesure considérable à améliorer le service civique. Il arrive souvent qu'on recule devant la nécessité de mettre à la retraite un employé trop âgé, parce qu'il faudrait le payer de sa retraite. Ce projet de loi, en créant un fonds de retraite, permet de faire la retraite de ces employés sans qu'ils soient privés de leur traitement et reçoivent un salaire inférieur tout en étant assurés de faire la retraite de leurs aînés devenus infirmes. En outre, l'existence du fonds de retraite dissuadera la Ville de payer des montants assez considérables à certains employés décédés ou mis à la retraite. Il sera donc une source d'économies.

L'échevin Laporte produit, en terminant, les calculs suivants préparés par le contrôleur :

FONDS DE PENSION

Année	Recettes	Année	Déboursés
1902. — A contribution de la ville	\$1,000	1903. — Par paiements aux employés mis à la retraite	\$3,194
A contribution des employés	7,800	1904. — Par paiements aux employés mis à la retraite	3,341
Intérêts accrus sur ces montants	190	1905. — Par paiements aux employés mis à la retraite	4,751
	\$8,990	1906. — Par paiements aux employés mis à la retraite	8,671
1903. — A contribution des employés	7,800	1907. — Par paiements aux employés mis à la retraite	9,337
Intérêt sur capital accru	440		
	8,240	Balance	\$29,294
1904. — A contribution des employés	7,800		22,062
Intérêt sur capital accru	637		
	8,437	Balance	\$51,656
1905. — A contribution des employés	7,800		
Intérêt sur capital accru	814		
	8,614		
1906. — A contribution des employés	7,800		
Intérêt sur capital accru	894		
	8,694		
1907. — A contribution des employés	7,800		
Intérêt sur capital accru	881		
	8,681		

1908. — A balance en mains \$22,362

L'échevin Laporte commente longuement cet état financier et s'applique à démontrer que le surplus obtenu en 1907 accroit les montants non payés à certains employés qui ne se retirent pas nécessairement mis à la retraite en atteignant la limite d'âge, et ceux qui, mis à la retraite, seraient décédés avant 1907.

Il produit en terminant une requête attestant que sur 216 employés susceptibles d'être mis à la retraite, il n'y en a que 13 seulement qui ne se sont pas déclarés favorables au fonds de pension.

Sur les 15 employés qui n'ont pas signé la requête, 8 n'ont pu être consultés, 7 seulement ont refusé de signer.

L'échevin Martineau trouve absolument immorale la création d'un fonds de pension et de retraite par la ville pour ses employés, à moins que tous les employés et tous les travailleurs qui contribuent au revenu de la ville, et au paiement de ses employés, ne soient appelés à y participer. Le revenu de la ville n'appartient à cette dernière qu'en tant qu'il doit être employé à l'amélioration des services publics et dans l'intérêt des contribuables. Il n'y a aucune raison de l'utiliser pour des fins privées. Les employés reçoivent un salaire suffisant en retour de leur travail. Ils ont le devoir de faire comme tous les autres citoyens, de limiter leurs dépenses à leurs revenus, et de faire des économies pour les mauvais jours.

La Ville n'a pas le droit de prendre l'argent des contribuables pour constituer des rentes à ceux qui n'ont pas eu la prévoyance nécessaire pour s'assurer une retraite honorable sur leurs vieux jours. D'un autre côté, il est inutile de faire des calculs pour prouver que la Ville n'aurait rien à contribuer au fonds de retraite.

L'expérience prouve le contraire. A chaque session on parle d'abolir le fonds de pension du gouvernement, qui constitue une charge énorme sur le budget. Le gouvernement provincial a même dû suspendre son fonds de pension. La Compagnie du Pacifique, qui vient de reculer l'établissement d'un fonds, parce que ce fonds ne pouvait s'alimenter de la contribution des employés. Quand le budget municipal est si serré, il est fort imprudent d'exposer la Ville à payer des sommes considérables pour des fins immorales.

L'échevin Laporte, répondant à une question de l'échevin Baby, déclare que la ville n'aurait rien à perdre par l'établissement d'un fonds de retraite, en tant que ses intérêts y sont concernés.

Les allusions faites par l'échevin Martineau aux fonds de pension du gouvernement et du Pacifique ne prouvent rien. Le Pacifique ne réclame pas un tel fonds de pension de ses employés. Quant au gouvernement, son fonds de pension est employé à payer une foule d'employés de la ville, n'aurait rien à perdre par l'établissement d'un fonds de retraite, en tant que ses intérêts y sont concernés.

L'échevin Laporte expose les avantages qui résulteraient de l'établissement d'un fonds de retraite pour les employés. Le règlement actuellement devant le conseil a été préparé à la demande du conseil. Il est le fruit de longues études et de nombreux calculs. Il ne peut avoir d'autre effet que de contribuer dans une mesure considérable à améliorer le service civique. Il arrive souvent qu'on recule devant la nécessité de mettre à la retraite un employé trop âgé, parce qu'il faudrait le payer de sa retraite. Ce projet de loi, en créant un fonds de retraite, permet de faire la retraite de ces employés sans qu'ils soient privés de leur traitement et reçoivent un salaire inférieur tout en étant assurés de faire la retraite de leurs aînés devenus infirmes. En outre, l'existence du fonds de retraite dissuadera la Ville de payer des montants assez considérables à certains employés décédés ou mis à la retraite. Il sera donc une source d'économies.

L'échevin Laporte produit, en terminant, les calculs suivants préparés par le contrôleur :

1903. — Par paiements aux employés mis à la retraite \$3,194

1904. — Par paiements aux employés mis à la retraite 3,341

1905. — Par paiements aux employés mis à la retraite 4,751

1906. — Par paiements aux employés mis à la retraite 8,671

1907. — Par paiements aux employés mis à la retraite 9,337

Balance \$29,294

22,062

Balance \$51,656

1908. — A balance en mains \$22,362

L'échevin Laporte commente longuement cet état financier et s'applique à démontrer que le surplus obtenu en 1907 accroit les montants non payés à certains employés qui ne se retirent pas nécessairement mis à la retraite en atteignant la limite d'âge, et ceux qui, mis à la retraite, seraient décédés avant 1907.

Il produit en terminant une requête attestant que sur 216 employés susceptibles d'être mis à la retraite, il n'y en a que 13 seulement qui ne se sont pas déclarés favorables au fonds de pension.

Sur les 15 employés qui n'ont pas signé la requête, 8 n'ont pu être consultés, 7 seulement ont refusé de signer.

L'échevin Martineau trouve absolument immorale la création d'un fonds de pension et de retraite par la ville pour ses employés, à moins que tous les employés et tous les travailleurs qui contribuent au revenu de la ville, et au paiement de ses employés, ne soient appelés à y participer. Le revenu de la ville n'appartient à cette dernière qu'en tant qu'il doit être employé à l'amélioration des services publics et dans l'intérêt des contribuables. Il n'y a aucune raison de l'utiliser pour des fins privées. Les employés reçoivent un salaire suffisant en retour de leur travail. Ils ont le devoir de faire comme tous les autres citoyens, de limiter leurs dépenses à leurs revenus, et de faire des économies pour les mauvais jours.

"Argenterie Durable"

FAITE ET GARANTIE par



Une ligne très complète de cette marque authentique, dans services à thé, porte-couverts, porte-fruits, etc., et aussi les derniers modèles pour

"1847 Rogers Bros."

Couteaux, Fourchettes, Couteaux, etc.

...LA...

Poudre à Pate

MAGIQUE

PURE ET SAINTE

25c LA LIVRE.

LONDON & CO. LTD., TORONTO, ONT.

Au Palais de Justice

Causés inscrites pour ce matin, et qui seront distribuées à la chambre 24.

Mayne, Ritchot, Kearney, Renard, Paquette, The Ste-Thérèse F. Kavanagh, Murphy, Vipond, Schulte, Inc., Clé de St-Henri, Dagenais & al., Bagg, Lewis, Larin, Duggan, Farid, Liverpool & London & Globe Ins. Co., M. en C.

COUR SUPERIEURE: JUGEMENTS

L'HON. JUGE TASCHEREAU

Québec Bank vs Geo. A. Cowan — Jugement pour \$200, montant d'autre traite.

—Thomas Baird vs J. Legault — Jugement pour \$244, montant d'un billet.

—A. Dufresne vs J. Legault et al. — Jugement contre Legault, J. pour \$127.54 montant d'un billet.

—J. E. Vanier vs la ville de St-Lambert — Régle hors de Cour.

L'HON. JUGE MATHEU

—Dame Anna McCaughan vs J. J. Campbell — Ordre autorisant la demande à ester en justice en séparation de corps.

L'HON. JUGE DAVIDSON

—John Miller vs Dame Catherine McArthur — Jugement pour le demandeur condamnant la défenderesse à rendre compte sous 30 jours de la signification du jugement, ou à défaut, à payer \$900 au demandeur.

—Dame A. E. Spence et vir vs J. B. McArthur — Rayé.

L'HON. JUGE LANGELIER

—Charles Berger vs A. Delisle — Rayé, pas de preuve.

—Dame E. Barrette, es-qua vs J. Poissant et O. Robert, es-qua, en rep. d'instance.

Motion en radiation d'hypothèque, accordée sans frais.

—W. G. Hill vs F. W. Campbell, es-qua, et Dame M. S. Hill et al., m.c. — Motion du demandeur pour renvoyer l'enquête, renvoyée.

—W. G. Gordon et al. vs John Pinder et le défendeur, demandeur incident, et les demandeurs, défendeurs incidents. — Motion en radiation d'incident pour détails, accordée pour les paragraphes 7 et 8.

Motion du demandeur, pour détails, accordée.

L'HON. JUGE LAVERGNE

—J. O. R. Frappier vs L. A. Mounenais et Frappier R. Frappier et vir. — Interventions.

Le demandeur poursuivait en dommages, puis fausse arrestation pour vol. Il a été acquitté. Il réclame \$399.99 de dommages. Il a transporté sa réclamation à l'intervenant. Le défendeur a mis l'intervenant en cause et a plaidé bonne foi.

La cour condamne le défendeur à payer à l'intervenant \$205, dommages auxquels il est condamné pour avoir, sur sa plainte, fait injustement arrêter le demandeur.

—F. Michaud vs Delle C. Desjardins. — Action renvoyée avec frais.

Le demandeur poursuivait la défenderesse pour la faire condamner à passer un titre d'achat d'un certain immeuble que le demandeur lui aurait vendu pour \$5,000.00 comme un corps certain, sans égard à la conscience de l'immeuble.

La défenderesse a plaidé qu'il n'y avait eu entre elle et le demandeur que des pourparlers au sujet de cette vente et jamais de concours de volontés entre les parties et par suite de vente.

La défenderesse voulait acheter un immeuble avec indication réelle de l'immeuble, mais le demandeur n'a pu prouver la vente. Il y a eu pourparlers à ce sujet, et d'après les représentations de l'agent du demandeur on lui livrait un terrain de 50 pieds par 75, la preuve a été faite que le terrain n'avait pas cette contenance, et que la condition essentielle du contrat, il manquait 15 pieds. D'où jugement contre le demandeur.

—J. McGill des Rivières vs Dame E. Delaney et vir. — Jugement pour \$717.50, montant d'une obligation.

Le demandeur réclame \$1083, montant que les défendeurs ont déposé en Cour. La différence entre le montant réclame et celui accordé est demeuré en dépôt pour la part d'indemnité.

L'hon. JUGE ROBINDOUX

Treffé Bastien vs J. B. Filatrault, et J. Paquette et al. — Dame J. Desjardins et vir. m. c. c. et le demandeur, contestant. — Contestation de la déclaration du tiers-saisi Paquette maintenue.

L'hon. JUGE FORTIN

Arthur J. Whimby vs Donald Clark, et James E. Wilder et al. — Action renvoyée. Règle nisi et injonction annulées. — Action pro socio.

LE PROTONOTAIRE

Le Crecit Foncier Franco-Canadien vs Clément Lafleur. — Jugement par défaut pour \$4969.45, montant d'une obligation.

—La Cie de Ferronneries Letang vs Michael P. McGoldrick et al. — Jugement pour \$153.48.

La Concurrence américaine

Et comme le succès appelle le succès, le "Commercial Intelligence" vient d'annoncer que les directeurs du "Crystal Palace" ont décidé d'ouvrir l'an prochain une exposition de produits américains.

Voici, du reste, quelques chiffres qui mettront bien en évidence l'accroissement des ventes américaines dans le Royaume-Uni.

Pendant la période de dix mois qui a pris fin en avril 1900, les achats britanniques de produits américains s'élevaient à \$448,201,339.

Durant la période de dix mois prenant fin en avril 1901, ces achats se sont élevés à \$540,684,989.

Soit l'énorme plus-value de \$92,483,658.

Sans aucun doute, les produits d'alimentation et les matières premières tendent pour une forte part dans cette énorme augmentation, mais la part qui revient aux articles manufacturés augmente aussi considérablement.

De toutes les industries menacées par la concurrence américaine, la métallurgie occupe certainement le premier rang.

Le succès des Yunkers est, à cet égard, affirmé, dans ces derniers temps,

La Concurrence américaine

Et comme le succès appelle le succès, le "Commercial Intelligence" vient d'annoncer que les directeurs du "Crystal Palace" ont décidé d'ouvrir l'an prochain une exposition de produits américains.

Voici, du reste, quelques chiffres qui mettront bien en évidence l'accroissement des ventes américaines dans le Royaume-Uni.

Pendant la période de dix mois qui a pris fin en avril 1900, les achats britanniques de produits américains s'élevaient à \$448,201,339.

Durant la période de dix mois prenant fin en avril 1901, ces achats se sont élevés à \$540,684,989.

Soit l'énorme plus-value de \$92,483,658.

Sans aucun doute, les produits d'alimentation et les matières premières tendent pour une forte part dans cette énorme augmentation, mais la part qui revient aux articles manufacturés augmente aussi considérablement.

De toutes les industries menacées par la concurrence américaine, la métallurgie occupe certainement le premier rang.

Le succès des Yunkers est, à cet égard, affirmé, dans ces derniers temps,

La Concurrence américaine

Et comme le succès appelle le succès, le "Commercial Intelligence" vient d'annoncer que les directeurs du "Crystal Palace" ont décidé d'ouvrir l'an prochain une exposition de produits américains.

Voici, du reste, quelques chiffres qui mettront bien en évidence l'accroissement des ventes américaines dans le Royaume-Uni.

Pendant la période de dix mois qui a pris fin en avril 1900, les achats britanniques de produits américains s'élevaient à \$448,201,339.

Durant la période de dix mois prenant fin en avril 1901, ces achats se sont élevés à \$540,684,989.

Soit l'énorme plus-value de \$92,483,658.

Sans aucun doute, les produits d'alimentation et les matières premières tendent pour une forte part dans cette énorme augmentation, mais la part qui revient aux articles manufacturés augmente aussi considérablement.

De toutes les industries menacées par la concurrence américaine, la métallurgie occupe certainement le premier rang.

Le succès des Yunkers est, à cet égard, affirmé, dans ces derniers temps,

La Concurrence américaine

Et comme le succès appelle le succès, le "Commercial Intelligence" vient d'annoncer que les directeurs du "Crystal Palace" ont décidé d'ouvrir l'an prochain une exposition de produits américains.

Voici, du reste, quelques chiffres qui mettront bien en évidence l'accroissement des ventes américaines dans le Royaume-Uni.

Pendant la période de dix mois qui a pris fin en avril 1900, les achats britanniques de produits américains s'élevaient à \$448,201,339.

Durant la période de dix mois prenant fin en avril 1901, ces achats se sont élevés à \$540,684,989.

Soit l'énorme plus-value de \$92,483,658.

Sans aucun doute, les produits d'alimentation et les matières premières tendent pour une forte part dans cette énorme augmentation, mais la part qui revient aux articles manufacturés augmente aussi considérablement.

De toutes les industries menacées par la concurrence américaine, la métallurgie occupe certainement le premier rang.

Le succès des Yunkers est, à cet égard, affirmé, dans ces derniers temps,

La Concurrence américaine

Et comme le succès appelle le succès, le "Commercial Intelligence" vient d'annoncer que les directeurs du "Crystal Palace" ont décidé d'ouvrir l'an prochain une exposition de produits américains.

Voici, du reste, quelques chiffres qui mettront bien en évidence l'accroissement des ventes américaines dans le Royaume-Uni.

Pendant la période de dix mois qui a pris fin en avril 1900, les achats britanniques de produits américains s'élevaient à \$448,201,339.

Durant la période de dix mois prenant fin en avril 1901, ces achats se sont élevés à \$540,684,989.

Soit l'énorme plus-value de \$92,483,658.

Sans aucun doute, les produits d'alimentation et les matières premières tendent pour une forte part dans cette énorme augmentation, mais la part qui revient aux articles manufacturés augmente aussi considérablement.

De toutes les industries menacées par la concurrence américaine, la métallurgie occupe certainement le premier rang.

Le succès des Yunkers est, à cet égard, affirmé, dans ces derniers temps,

La Concurrence américaine

Et comme le succès appelle le succès, le "Commercial Intelligence" vient d'annoncer que les directeurs du "Crystal Palace" ont décidé d'ouvrir l'an prochain une exposition de produits américains.

Voici, du reste, quelques chiffres qui mettront bien en évidence l'accroissement des ventes américaines dans le Royaume-Uni.

Pendant la période de dix mois qui a pris fin en avril 1900, les achats britanniques de produits américains s'élevaient à \$448,201,339.

Durant la période de dix mois prenant fin en avril 1901, ces achats se sont élevés à \$540,684,989.

Soit l'énorme plus-value de \$92,483,658.

Sans aucun doute, les produits d'alimentation et les matières premières tendent pour une forte part dans cette énorme augmentation, mais la part qui revient aux articles manufacturés augmente aussi considérablement.

De toutes les industries menacées par la concurrence américaine, la métallurgie occupe certainement le premier rang.

Le succès des Yunkers est, à cet égard, affirmé, dans ces derniers temps,

La Concurrence américaine

Et comme le succès appelle le succès, le "Commercial Intelligence" vient d'annoncer que les directeurs du "Crystal Palace" ont décidé d'ouvrir l'an prochain une exposition de produits américains.

Voici, du reste, quelques chiffres qui mettront bien en évidence l'accroissement des ventes américaines dans le Royaume-Uni.

Pendant la période de dix mois qui a pris fin en avril 1900, les achats britanniques de produits américains s'élevaient à \$448,201,339.

Durant la période de dix mois prenant fin en avril 1901, ces achats se sont élevés à \$540,684,989.

Soit l'énorme plus-value de \$92,483,658.

Sans aucun doute, les produits d'alimentation et les matières premières tendent pour une forte part dans cette énorme augmentation, mais la part qui revient aux articles manufacturés augmente aussi considérablement.

De toutes les industries menacées par la concurrence américaine, la métallurgie occupe certainement le premier rang.

Le succès des Yunkers est, à cet égard, affirmé, dans ces derniers temps,

GRANDE EXPOSITION !

Commencant aujourd'hui le 11 "Novembre", une exposition de gravures sur verre faites par nos artistes habiles tenant directement de l'exposition Pan-Américain de Buffalo.

Des échantillons de cet art exquis, sont exposés et des ordres seront exécutés pendant ce vous attendez, initiales, noms, motifs, etc., gravés sur pots, vases, aiguilles, etc.

Une exposition vraiment vue à Montréal et gratis pour tous nos clients.

La CIE S. CARSLY, LIMITÉE

Rue Notre-Dame. Le plus Grand Magasin de Montréal. Rue St-Jacques.

11 NOVEMBRE 1901

Toiles de Ménage !

Il n'y a rien dans toute la liste des produits textiles qui puisse combiner ainsi les éléments de richesse, délicatesse, pureté et beauté comme ces toiles de première classe.

Les vieilles marques honorables dans les toiles sont nombreuses chez Carlsley, les toiles Plémin, solides et fortes, avec outre des délicates richesses de Bruxelles et de Barmsey. Prix au-dessous de la valeur du marché ordinaire.

Nappes de Table	Serviettes Huchaback
Nappes de table en toile blanche, fine satin.	Blanches avec frange, très convenable.
Grandeur 2 par 2 verges.	Grandeur 14 par 24 pouces, chaque.
Spécial.	Grandeur 20 par 30 pouces, chaque.
Grandeur 2 par 2 1/2 verges.	Grandeur 21 par 41 pouces, chaque.
Spécial.	Grandeur 23 par 46 pouces, chaque.
Grandeur 2 par 3 verges.	Grandeur 23 par 44 pouces, chaque.
Spécial.	Grandeur 26 par 43 pouces, chaque.
Grandeur 2 par 2 verges.	Grandeur 26 par 43 pouces, chaque.
Spécial.	Grandeur 26 par 43 pouces, chaque.
Serviettes 5-8 pour appareil-servir spécial, la douzaine.	1.65
Serviettes de lin	Serviettes à fils tirés
Jolies serviettes de lin, jolis patrons français.	Faites de pur lin Flax blanchi.
Grandeur 17 par 25 pouces.	Grandeur 17 par 24 pouces, chaque.
Spécial.	Grandeur 22 par 42 pouces, chaque.
Grandeur 19 par 27 pouces.	Grandeur 22 par 42 pouces, chaque.
Spécial.	Grandeur 22 par 42 pouces, chaque.
Grandeur 20 par 28 pouces.	Grandeur 22 par 45 pouces, chaque.
Spécial.	Grandeur 22 par 45 pouces, chaque.

VELOURS CORDEROY

Nouveaux velours Corderoy, tissu fin, jolie ligne de couleurs nouvelles, gris, brun, bleu, moussé, hussard, vert, nouveau pour blouses.

Prix la verge.

Derniers velours Corderoy, fini en tissu diagonal, le plus nouveau et autonome pour blouses et choisis des meilleures couleurs : émeraude, royal, hussard, pourpre, cardinal, bleu et noir.

Prix la verge.

La Direction du Gros Magasin a décidé d'offrir le stock entier de Gilets Courts d'Hiver pour Dames et Demoiselles à un escompte de 25 à 50 pour cent au-dessous des prix réguliers.

ETTOFFES A ROBES D'HIVER !

C'est un fait que les valeurs sont meilleures que jamais durant cette saison, à notre connaissance. Le stock donné à chacun est énorme. L'immense variété permet une clientèle choisie à chacun dans son choix.

Nouveau drap Covert très riche, pour complet d'automne et d'hiver, très élégant avec couleurs : drab, brun, gris, bleu et Oxford, bleuet et brun.

Complets de riche valeur, première qualité, fini élégant de couleurs : brun, marron, écarlate, noir et brun.

Prix la verge.

Élégante étoffe zibeline rayée, très nouvelle, excellent fini, pour complets de Dames combinaisons choisies de couleur pourpre, royale, brun, marron et blanc. Prix la verge.

LISTE SPECIALE POUR AUJOURD'HUI

Sucre	Rég. Aug.	Jardinières Majolica	Rég. Aug.
Parfums fleuris 10 lbs.	30 25	Algueles en porcelaine	25 15
Miel de treble blanc, 5 livres	15 12 1/2	Lampes à main en cuivre	40 25
Plats à Pudding en grès	18 15	Lavettes	6 1 1/2
mit.		Tondeuses	2 10 1 1/4
		Séchateurs	25 12 1/2

Les commandes par la maille remplies avec soin.

LA CIE S. CARSLY, Limitée

Nos 1765 à 1785 Notre-Dame, Montréal | 184 à 105 St-Jacques, Montréal.

LA NOUVELLE VEILLEUSE

"LITTLE BEAUTY"

Employée de préférence à la lumière électrique et au gaz, pour chambres de batus, pour passages, pour chambres à coucher, etc.

Elle donne une lumière douce, ne fatigue pas la vue, ne jette aucune odeur, ni fumée, brûle le pétrole ordinaire et ne coûte qu'un 1/2 cent par nuit. Hautement recommandée par des médecins éminents.

PRIX: CHACUNE, 75c; LA DOUZAINE, \$7.20

EN GROS ET EN DETAIL CHEZ

L. J. A. SURVEYER, Importateur
Quincailleur, 6 rue St-Laurent

N. B. — Par la maille, 15c extra.

La Maison J. C. Gratton

1549 RUE STE-CATHERINE

Informez le public amateur de beaux articles pour l'achat de l'année. Fêtes, qu'il ne faut pas oublier que les lots de choix s'élèvent très vite, malgré le grand nombre, dans les Albums, Boîtes à Ouvrage, Boîtes de Toilette, Boîtes à Barbe, Sets à Fumer, Sets de Toilette en Ivoire, Aluminium, Ébène, monture Sterling, Sets de Bureaux, Parfums, Parfums, Savons Français, Compagnons pour dame et monsieur, Statues en Bisque, Bronze, Argent, Crucifix, Chapeteils, Livre de Piété, de vraies merveilles.

Aussi :

Vases, Verreries de Fantaisie, Jeux et Jouets d'enfants, la plus grande variété visible dans le plus grand magasin de Montréal de Vrais Bagnards.

par des faits qui ont eu un immense retentissement dans le Royaume-Uni et qui ont soulevé de nombreuses polémiques de presse, sur lesquelles nous ne reviendrons pas.

La concurrence américaine se fait également très vivement sentir dans les entreprises électriques. L'industrie électrique est, en effet, peu avancée en Angleterre, tandis que les Américains y sont, comme on sait, passés maîtres.

Parmi les industries américaines qui font une concurrence sérieuse, et victorieuse à celles d'Angleterre, citons celles des chaussures, de la photographie, et des allumettes.

Enfin, dans ces derniers mois, les capitalistes américains ont fait plusieurs tentatives pour acquérir de grandes lignes de navigation britanniques. L'une de ces tentatives a pleinement réussi. Rappelons que ce coup d'essai était un coup de maître, puisqu'il a fait passer entre les mains de M. Morgan, président du "Steel Trust", le contrôle de la "Leyland Line", une compagnie qui possède 65 steamers représentant un tonnage de 321,244 tonnes et dont deux paquebots sont parmi les plus grands à flot, d'une Compagnie, enfin, qui a des services réguliers entre Liverpool et Boston, Liverpool et New-York, Liverpool et la côte occidentale des États-Unis, Londres et Boston, Londres et Québec, etc., etc. Par cet achat, M. Morgan entend, sans doute, faire servir cette flotte aux intérêts du "Steel Trust" et plus encore proba-

blement être à même de profiter, dès le début, des primes dont on prévoit le vote prochain par le Congrès américain. La création de ces primes à la navigation serait assurément l'un des coups les plus sensibles portés par les États-Unis à la grande entreprise de la Grande-Bretagne.

En raison de cette invasion des produits américains en Angleterre, les États-Unis sont en passe de devenir les créanciers du Royaume-Uni, et un fait bien significatif a été la large part prise par les Yankees dans les récents emprunts du gouvernement britannique. Lors du dernier emprunt ils ont souscrit pour 50 millions de dollars.

Cette situation n'est pas sans inquiéter les Anglais et explique pourquoi ils tendent petit à petit à venir au protectionnisme, qui a fait la fortune des États-Unis.

Une machine à enfiler les aiguilles vient d'être créée par un industriel de Saint-Gall, Suisse, et elle opère avec une telle rapidité, qu'on doit lui fournir les aiguilles à la grosse et le fil au mille.

Le fonctionnement de l'appareil, qui actionne un moteur à vapeur, est automatique. Une sorte de pince en acier prend une à une les aiguilles, que lui présente une trémie à la vitesse de soixante mille par heure, opère l'enfilage d'un seul mouvement, fait le nœud coulé le fil à la lon-gueur voulue et vient placer l'aiguille sur une petite crémaillère où elle est reprise par d'autres engrenages.

